



Québec, le 2 octobre 2018

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès aux documents administratifs
Notre dossier : 16310/18-124.

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue le 28 août 2018, visant à obtenir les documents suivants :

- Liste sur (5) ans des interventions que le Ministère aurait faites auprès des écoles qui faisaient une demande de renouvellement de leur statut particulier.

Le 30 août 2018, madame Johanne Carrier, de ma direction, a communiqué avec vous, afin de préciser votre demande. Cette conversation a permis d'établir que vous désirez obtenir, sous forme de tableau, les recommandations faites par le Ministère aux commissions scolaires lors du renouvellement des projets d'écoles secondaires établis en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique (LIP).

À cet effet, vous trouverez ci-annexé les tableaux détenus par le Ministère ainsi que la correspondance adressée aux commissions scolaires pour le renouvellement des projets établis en vertu de cet article de la LIP.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Ingrid Barakatt
IB/JC/jr

p. j. 34